

L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT D'INFORMATIONS GÉNÉRALES N°262 DU 06 FEVRIER 2023 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA : 500

Interview

Cour des comptes Les confidences de Mamadou Saliou Diallo, Commissaire Général du Gouvernement

P.3



Édito à vue d'Aigle

L'assainissement au centre des priorités

Le samedi 4 février 2023, dans le cadre de journée d'assainissement instituée par le gouvernement, à travers le ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, l'on a constaté une forte mobilisation à travers le pays...P.2

ALIOU BAH, PRÉSIDENT DU PARTI MODEL

P.2



« Ce serait vraiment dangereux de faire durer la transition... »

AFFAIRE ZMC VS REMY LAMAH

P.4



La comparution de Kassory Fofana sollicitée

ALPHONSE CHARLES WRIGHT, GARDE DES SCEAUX

P.4



« Un ministre se déplace avec ses directions techniques, parce qu'il n'est pas un technicien... »

Partenariat France – Guinée

P.6

Signature d'accords pour le financement des projets de construction d'Hôpitaux Régionaux et du déploiement de la TNT

Détention prolongée de Kassory et Cie

Leurs avocats montent au créneau et dénoncent

P.5

Amnistie annoncée de Khalifa et Karim au Sénégal

Tout est fin prêt !

P.5



Édito à vue d'aigle



L'assainissement au centre des priorités

Le samedi 4 février 2023, dans le cadre de journée d'assainissement instituée par le gouvernement, à travers le ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, l'on a constaté une forte mobilisation à travers le pays. Le colonel-président Mamadi Doumbouya était du côté de Kindia où il a lancé les opérations d'assainissement dans la ville des agrumes, sous les applaudissements des populations. C'est à Kolaboui, dans la préfecture de Boké, que le Premier ministre, Dr Bernard Goumou, a participé à cette journée d'assainissement. Les ministres qui sont restés à Conakry se sont rendus sur le terrain également pour aider à débarrasser nos quartiers des ordures. Tout le monde sait pertinemment que l'homme et les ordures ne peuvent pas faire bon ménage. Quotidiennement, ce sont des tonnes d'ordures qui sont produites dans le Grand Conakry (Kaloum, Dixinn, Matam, Ratoma, Matoto,

Coyah, Dubréka) et dans les grands urbains de l'intérieur. Malheureusement, la gestion de ces ordures se fait parfois de la façon la plus scandaleuse qui soit. Rares sont en effet les ménages qui acceptent de s'abonner à une PME de collecte d'ordures. Pendant la saison sèche, les caniveaux, les abords immédiats des marchés et des habitations sont littéralement transformés en dépotoirs au su et au vu des responsables locaux (chefs de quartier chefs de secteur). Pendant l'hivernage, on profite des grandes pluies pour déverser des ordures dans les eaux de ruissellement. Ce qui n'est pas sans conséquence. Beaucoup de familles sont victimes d'inondations quand il y a de fortes précipitations dans la zone de Conakry. Au regard de cette situation, lors d'un Conseil des ministres, le président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya, a donné des instructions pour faire de l'assainissement une priorité. L'actuel locataire du palais Mohammed V est allé jusqu'à écouter une session ordinaire du Conseil des ministres pour envoyer tous les membres du gouvernement sur le terrain pour débarrasser nos quartiers des tas d'immondices qui, par endroits, rendent très difficile la circulation des personnes et des véhicules. Pendant quatre jours, l'on a vu des ministres répartis dans les différentes communes de Conakry pour procéder au ramassage des ordures et au curage des caniveaux transformés en dépotoirs par les populations riveraines. Depuis lors, le premier samedi de chaque mois est dédié à l'assainissement des quartiers. Espérons que ces opérations se poursuivront pour faire de nos villes des endroits où il ferait bon vivre. Les ménages devraient eux-aussi se faire violence pour s'abonner aux PME de collecte d'ordures, pour que l'assainissement demeure pour toujours au centre des priorités des autorités et l'affaire de tous les citoyens.

Kéfina Diakité

ALIOU BAH, PRÉSIDENT DU PARTI MODEL

« Ce serait vraiment dangereux de faire durer la transition... »

Invité dans l'émission *Mirador de FIM FM* du mercredi 1er février 2023, le président du parti MoDeL, Aliou Bah, depuis l'étranger, s'est prononcé sur la situation sociopolitique de la Guinée du colonel Mamadi Doumbouya. Pour lui, ce serait vraiment dangereux de faire durer la transition.



« La plus grande et la plus noble des réussites d'une transition, c'est de passer le pouvoir à un gouvernement civil normalement élu dans les conditions transparentes et inclusives. Lorsqu'on nourrit des ambitions politiques et qu'on ait conduit la transition, ils sont libres de revenir conquérir le pouvoir par l'électorat comme tout autre guinéen et fonder le pays comme ça leur convient. Tout le monde voudrait bien que la Guinée soit refondée, mais il faudrait que cela soit fait comme il se doit. Pas parce qu'on a envie de dire les choses et que derrière, on se rend compte que c'est juste de la manipulation. Nous sommes en 2023 où les esprits ont évolué quand-même », a martelé le jeune leader du parti MoDeL. « Même si je ne serais pas formel sur un quelconque procès d'intention des nouvelles autorités, il faut dire que très souvent, il y a de la subtilité dans les mots. Ils sont en train de donner l'impression

à la population en posant certains actes. Mais ce serait vraiment dangereux de faire durer la transition. Parce qu'une transition, plus elle dure, plus elle s'éternise. Ça c'est évident dans presque tous les pays du monde. Et quand c'est le cas, c'est soit un danger qui est dedans ou bien c'est une dictature qui est en train d'être mise en place...Le CNDD est parti aussi pour rester et aujourd'hui, c'est son procès qui est en train de se tenir au pays. Alors la transition actuelle n'a pas intérêt à vouloir jouer avec le temps. Vous pouvez trouver tous les arguments comme quoi, on n'a pas cela, on n'a pas ceci, nous nous ne sommes pas entendus sur telle ou telle chose», a ajouté Aliou Bah, le chef de file du parti MoDeL.

Kéfina Diakité



COUR DES COMPTES

Les confidences de Mamadou Saliou Diallo, Commissaire Général du Gouvernement

Arrivé à la Cour des Comptes par voie de concours en décembre 2017, Mamadou Saliou Diallo, jeune et très dynamique fait partie de la crème de l'intelligentsia guinéenne. Bien que jeune, Mamadou Saliou Diallo a un riche parcours professionnel dans l'appareil judiciaire et institutionnel du pays. Ceci, pour avoir longtemps servi à la Cour Suprême, notamment au parquet général, à la Chambre des Comptes et assumé des fonctions de vice-président, rapporteur de la Commission de réforme de la justice qui a produit les différents codes pénaux (code pénal et code de justice militaire). Voici un extrait de l'interview qu'il nous a accordée en marge de la cérémonie de présentation de vœux de nouvel an au président de la Cour des Comptes. Lisez :

L'Aigleinfos : Depuis quand vous êtes à cette fonction et surtout quelle est la mission de cette institution ?

Mamadou Saliou Diallo : Par la grâce de Dieu et la volonté du Président de la Transition, Chef Suprême des Armées, le Colonel Mamadi Doumbouya, nous sommes à cette fonction depuis avril 2022. Mais avant, j'étais là en qualité de juge référendaire depuis le 31 décembre 2017, après un concours. La Cour des comptes existe depuis 2016. Depuis notre prise de fonction en 2022, nous avons donné une autre dimension aux travaux de la Cour des comptes. Nous avons hérité d'un certain passif qu'on a essayé de purger. Notamment dans le cadre du contrôle de la gestion. Vous savez que la Cour des comptes est la plus haute juridiction administrative financière. Elle vient en 2^{ème} position après la Cour suprême.

La Cour des comptes a pour mission de contrôler, juger, certifier et évaluer. Elle exerce à travers la Loi organique L 046 sur la Cour des comptes, la Loi organique portant sur la loi de finances, la loi portant Statut des magistrats et d'autres lois et règlements. Elle accomplit sa mission de jugement en jugeant les comptes des comptables publics et les comptables principaux de l'Etat.

Nous jugeons aussi les comptes des collectivités locales. Les receveurs communautaires et communaux nommés prêtent serment devant la Chambre des collectivités locales de la Cour des comptes. Nous jugeons



également les comptes des agents comptables des EPA qui sont soumis au même statut que les comptables principaux de l'Etat. Il s'agit entre autres du receveur central du trésor, le receveur central des impôts, le receveur spécial de la douane, le trésorier régional de Conakry, les trésoriers régionaux des différentes régions administratives du pays. Ils déposent leurs comptes de gestion auprès de la Chambre des comptes des EPA. Nous avons une 4^{ème} Chambre qui s'occupe des entreprises publiques et autres organismes assimilés. C'est le cas de la Caisse de Prévoyance Sociale, la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale, les universités et autres organismes publics qui bénéficient du concours financier de l'Etat.

Vous avez une autre Chambre appelée Chambre de discipline budgétaire et financière.

Elle va bientôt commencer réellement à fonctionner. Elle sanctionne les fautes de gestion définies en 11 points et commises par les gestionnaires publics (Ministre, Directeur d'EPA...), les comptables publics, les comptables financiers...

Lorsque le parquet général de la Cour est saisi, nous demandons au 1^{er} premier Président de désigner un magistrat instructeur. Nous prenons des réquisitions pour poursuivre les mis en cause lorsque les infractions sont constituées devant la Chambre de discipline budgétaire qui les juge et inflige des amendes.

Nous avons la Chambre des comptes des entreprises publiques. A ma prise de fonction, j'avais adressé une lettre de rappel, voire de mise en garde au Directeur général du patrimoine financier de l'Etat et celui des Investissements publics pour rappeler aux différents dirigeants des entreprises

publiques leur responsabilité de dépôt de leurs comptes de gestion à la Cour des comptes. Et l'article 39 de la loi sur la Cour des comptes qui fixe l'amende en cas de retard, leur est applicable. Depuis cela, il y a eu quelques améliorations. L'amende fixée par cette loi est de 300.000 GNF pour le retard d'un mois. Mais ces améliorations ne sont pas consistantes. Nous allons prendre des réquisitions pour sanctionner les retardataires.

L'Aigleinfos : Dites-nous qu'est qu'un commissaire Général du Gouvernement

Mamadou Saliou Diallo : Le Commissaire Général du Gouvernement a le même niveau hiérarchique que l'Avocat général de la Cour d'Appel. Ses attributions sont définies par les articles 30, 31, 32 et suivants de la Loi organique portant sur la Cour des comptes. Il est différent du Vérificateur général de l'Etat qui dirige l'inspection générale d'Etat. Il est rattaché à la Présidence de la République. L'Inspection générale d'Etat est un organisme supérieur de contrôle administratif interne et externe. Et l'Inspection générale de finances est un corps de contrôle administratif du Ministère de l'Economie et des Finances qui a compétence sur l'ensemble des gestionnaires publics. Ces deux structures sont différentes de la Cour des comptes qui est une juridiction administrative et financière qui juge les comptes des comptables publics. Bref, la Cour des comptes juge les comptes des comptables publics.

Amadou M. Diallo

Lisez le journal numérique sur le site

Kéfinafasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

ALPHONSE CHARLES WRIGHT, GARDE DES SCEAUX

« Un ministre se déplace avec ses directions techniques, parce qu'il n'est pas un technicien... »

Critiqué par certains pour avoir voyagé avec beaucoup de personnes dans le cadre de sa tournée à l'intérieur du pays, le ministre de la Justice et des Droits de l'homme, Alphonse Charles Wright, ne s'est pas fait prier pour répondre à ses détracteurs. C'était le mardi 31 janvier, devant des journalistes à Siguiri ;



Lors de sa récente tournée à l'intérieur du pays pour toucher du doigt les réalités dans les structures relevant de son département, il est arrivé souvent au ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Alphonse

Charles Wright de prendre des décisions ou de tenir des propos qui font couler beaucoup d'encre et de salive. Il y en a qui vont jusqu'à le critiquer pour le nombre pléthorique de sa délégation. Le mardi 31 janvier, devant des

journalistes à Siguiri, l'ancien procureur général près la cour d'appel de Conakry ne s'est pas fait prier pour répondre sèchement à ses détracteurs.

« C'est encore la preuve

que désormais ce n'est pas le bureau qui doit être le lieu de travail de n'importe quel ministre de refondation de l'État. J'ai dit aux gens que le siège du ministère de la Justice et des Droits de l'homme se trouve à Conakry. Mais cela ne signifie pas que la justice est seulement à Conakry. Ça doit être la même loi pour tous et sur toute l'étendue du territoire national... Quand j'entends souvent des journalistes complètement déconnectés de la réalité, qui ne maîtrisent ni les contours et détours de la mission, qui racontent du n'importe quoi, je leur donne du crédit parce que j'ai l'impression qu'ils travaillent avec un manque d'objectivité. Lorsqu'un ministre se déplace, qu'il vient faire le travail, il vient avec ses directions techniques parce que le

ministre n'est pas un technicien. Il marche avec les médias pour une question de couverture et de sensibilisation. Il marche avec des interprètes, tous ceux-ci contribuent à la bonne marche de la mission. Si nous n'étions pas venus avec nos techniciens, comment on pouvait concevoir en un temps record, en cinq heures de temps on a pu concevoir, vous avez vu le cas de Macenta. Parce qu'il ne s'agit pas de dire non ça ne va pas, vous allez laisser les gens mourir. Qu'est-ce que vous avez fait ? Aujourd'hui, nous avons eu l'appui de la SAG qui est prête à nous accompagner autour de la conception de ce projet... », a martelé Alphonse Charles Wright, le ministre de la Justice et des Droits de l'homme.

Kéfina Diakité

AFFAIRE ZMC VS REMY LAMAH

La comparution de Kassory Fofana sollicitée

Le jeudi 02 février 2023, les débats dans l'affaire qui oppose la société chinoise ZMC à l'ancien ministre de la Santé du régime déchu, médecin-général Remy Lamah, se sont poursuivis devant la chambre du jugement de la Cour de répression des infractions économiques et financières (Crief).

Depuis le mois de juillet 2022, l'ancien ministre de la Santé du professeur Alpha Condé, le général-médecin Rémy Lamah, est poursuivi devant la Crief par la société chinoise ZMC représentée par Dr Mamadou Pathé Sow et l'agent judiciaire de l'Etat pour des faits de corruption dans la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics et complicité. Le jeudi 02 février 2023, les débats se sont poursuivis, devant la chambre du jugement de la Cour de répression des

infractions économiques et financières (Crief).

Ils ont par la suite été renvoyés au 09 février 2023. Il a été demandé la comparution des témoins parmi lesquels figurent l'ancien Premier ministre, Dr Ibrahima Kassory Fofana et l'ancien ministre de la Santé, Édouard Nyankoye Lamah.

Dans sa version des faits, Dr Mamadou Pathé Sow a accusé l'ancien ministre d'avoir résilié en 2020 un contrat de neuf (9) ans signé en 2019 entre la société chinoise ZMC et le gouvernement guinéen au

profit de la société Soguimap Sarl. Selon lui, le prévenu aurait favorisé la société Soguimap Sarl en violation du code des marchés publics à hauteur d'un montant de 102 milliards de francs guinéens. Pour rappel, la société chinoise ZMC était chargée de la fourniture à la Guinée des produits pharmaceutiques, obstétricaux et néonataux de soins d'urgence pour les femmes et les bébés. Affaire à suivre...

Mamadou Saïdou



DÉTENTION PROLONGÉE DE KASSORY ET CIE

Leurs avocats montent au créneau et dénoncent

Le vendredi, 03 février 2023, à la faveur d'une conférence de presse qu'ils ont animée dans un réceptif hôtelier de Conakry, les avocats des dignitaires du régime (Dr Ibrahima Kassory Fofana, ex Premier ministre, Dr Mohamed Diané, ex Ministre de la défense et Oyé Guilavogui, ex ministre de l'Environnement) sont haussé le ton pour dénoncer la détention prolongée de leurs clients.



Dans son intervention, l'ancien bâtonnier, Me Djibril Kouyaté, a indiqué que le retard de ce

dossier vise à empêcher ces anciens dignitaires du régime d'Alpha Condé de prendre part aux

prochaines élections. « Déjà en amont, nous avons dénoncé ce qui est en train d'être préparé et qui va se

produire au préjudice de nos clients. Nous avons tellement mené la bataille mais(...). Je pense que quelque chose est train d'être préparé. Je n'aime pas le mot complot mais j'estime qu'il n'y a pas un autre mot qui se prépare contre nos clients. Je crois que nous sommes en train d'aller vers une situation... Vous avez remarqué, malgré tous les efforts fournis, nous n'arrivons pas à voir le bout du tunnel. Et quand on se retrouve dans ce genre de situation, c'est assez compliqué pour nous. Pour nous, la seule raison aujourd'hui de retenir nos clients, c'est de les empêcher de participer aux

échéances électorales prochaines», a soutenu Me Djibril Kouyaté. L'ancien Premier ministre et ses compagnons d'infortune sont incarcérés à la maison centrale de Coronthie, depuis des mois, pour détournement présumé de deniers publics. Leur détention prolongée donne lieu à des commentaires et des interprétations de toutes sortes dans le pays. Mais pour le moment, c'est le statu quo, au grand dam des proches de ces détenus V.I.P de la maison centrale de Conakry.

Mamadou Saïdou

Amnistie annoncée de Khalifa et Karim au Sénégal: Tout est fin prêt !

Le chef de l'Etat avait demandé à son ministre de la Justice de trouver un argumentaire juridique pour réhabiliter des personnalités politiques ayant perdu leur éligibilité.



Sans les citer nommément, le chef de l'Etat avait certainement en tête les cas de Khalifa Sall et Karim Wade. Ces deux personnages politiques ont perdu leurs droits électifs après une décision de Justice qui les condamnait à des peines de prison ferme.

Selon les informations de

L'OBS, le ministre de la Justice Ismaila Madior Fall qui a longtemps travaillé en interne avec un groupe restreint a déjà bouclé ses études.

Il a produit un document dans lequel il a compilé tous les cas de figure possibles qui permettent à des personnes dont Khalifa Sall et Karim de retrouver leurs droits civiques.

Ismaila Madior Fall a utilisé une méthode « rigoureuse pour permettre au chef de l'Etat de faire le choix le plus adéquat dans sa volonté de faire revenir certaines personnalités dans le jeu politique.

Et les propositions ne devraient pas s'éloigner de l'amnistie et de la révision du Code électoral.

Senenews.com

JUSTICE

Mory Nabé condamné à 10 ans de prison pour le meurtre de son épouse

En juin 2019, Mory Nabé a été accusé d'avoir assassiné son épouse, Fatoumata Tounkara, à Tanènè-Mosquée, dans la commune de Matoto. Le mercredi 1er février 2023, il a comparu devant le Tribunal de première Instance de Dixinn, qui l'a finalement condamné à 10 ans de prison.

Il faut rappeler que Fatoumata Tounkara a été retrouvée après une semaine de son assassinat en état de décomposition. A la barre du TPI de Dixinn, l'époux meurtrier a plaidé coupable mais a fait savoir que son acte n'était pas volontaire. « Je plaide coupable mais ce n'est pas volontaire. C'était lors d'une bagarre, quand elle m'a giflé et j'ai voulais répliquer c'est là que j'ai tapé son cou. J'ai gardé le corps par panique», a dit Mory Nabé qui a été reconnu coupable et condamné à 10 ans de prison. Une sentence prononcée par la présidente du tribunal, Bamba Kallo mais qui ne satisfait pas Me Sidiki

Béréte de la partie civile. « Je suis au regret de constater qu'au bout du rouleau, il est condamné à 10ans. Vous tuez votre femme, vous la gardez pendant une semaine, c'est le corps en putréfaction. C'est une honte. Nous allons exercer notre droit de recours, ça ne fait que commencer. Quand on demande l'intimité à une femme, on peut la tuer ? Vous avez un gosse de 3 ans, à 25 ans, elle ne mérite pas ça. Il s'apprêtait à jeter le corps et c'est le gardien qui a refusé de quitter la maison qui l'a empêché. Tout est maquillé sinon pourquoi cacher le corps pendant une semaine ? Pourquoi la ligoter et déposer l'enfant chez sa belle famille ? Tout est là pour dire que c'est un meurtre, tout est là pour dire que c'est un assassinat. Mais comme c'est la justice qui n'est pas à la hauteur de nos ambitions, on va faire recours », a indiqué Me Béréte. Affaire à suivre...

Kéfina Diakité

PARTENARIAT FRANCE – GUINÉE

Signature d'accords pour le financement des projets de construction d'Hôpitaux Régionaux et du déploiement de la TNT

Ce sont deux (2) projets classés « Top Priorités » par le Chef de l'Etat, Président de la Transition, Colonel Mamadi Doumbouya et son Gouvernement qui viennent de bénéficier d'un important appui financier de la coopération française à travers le Trésor public français. L'événement qui corrobore la vitalité de la coopération avec nos partenaires français a enregistré la présence, dans la salle des Conférence du MEF, des **Ministres de l'Information et de la Communication, de la Santé et de l'Hygiène Publique** aux côtés du **Ministre de l'Economie et des Finances** accompagné des hauts cadres de l'administration centrale et de l'**Ambassadeur de France en Guinée et en Sierra Leone** ainsi que des représentants de **Thomson Broadcast, d'EIFFAGE GC, EGIS BATIMENTS et autre VAMED.**

En introduisant la cérémonie de signature, le **Ministre de l'Economie et des Finances** précisera



millions d'euro et à la construction de deux hôpitaux régionaux à Kindia et à Labé, dont le coût global est de 102 430 306 euros. Le reste du financement sera complété par un prêt commercial de BPI France et une contrepartie de l'Etat guinéen. »

Saluant de passage la qualité de la coopération bilatérale franco guinéenne, le **Ministre Moussa Cissé** se réjouira de la portée de ces 2 accords, en termes d'impacts pour les Guinéens : « *Le premier*

second accord permettra de financer le programme de migration numérique Télé et Radio en Guinée. Je suis convaincu que la mise en œuvre de ces projets permettra d'améliorer l'accès aux services de santé de qualité dans les régions de Kindia et de Labé, d'une part, et la qualité des services de communications à travers le pays, d'autre part. » Conclura, le **Chef du Département de l'Economie et des Finances.**

comblent le retard du pays en matière de passage de l'analogique au numérique. « *Ce projet va aider à moderniser nos équipements radio télé, à disposer des studios de production régionaux et mobiles, à améliorer la qualité de l'image en haute définition, et à donner une autre dimension à l'audio-visuel public en Guinée* » affirmera-t-elle.

Dans la même dynamique, le **Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique** exprimera sa joie et toute sa reconnaissance au Gouvernement guinéen et aux partenaires français pour l'aboutissement du **Projet de construction des hôpitaux régionaux en Guinée.** Le **Ministre Péthè Diallo** retracera l'historique et la pertinence de ce projet... : « *Ces hôpitaux régionaux à Labé et à Kindia « en tranche ferme » et ceux de Kankan et Nzérékoré « en tranche optionnelle » répondent aux besoins d'accès équitable aux soins de santé des populations rurales... offrir des services et soins de qualité aux Guinéens de l'arrière-pays sans qu'ils n'aient besoin de rallier Conakry avec toutes les difficultés que cela génère. Ces investissements, c'est pour créer des pôles régionaux de croissance et*

développement » indiquera-t-il. C'est un jour faste pour nous, ... le début de la matérialisation d'un projet majeur avec des infrastructures modernes qui permettront : « *de soigner et de traiter les Guinéens avec dignité, considération et respect, au moindre coût* » fera remarquer, le **Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique.**

Pour sa part, l'**Ambassadeur de France en Guinée et en Sierra Leone** saluera : « *l'immense travail fait par les 2 parties en amont, pour arriver à cette signature d'accords.... Qui contribue à quelque chose de concret et de grand pour impacter durablement et positivement le quotidien des Guinéens* ». **Marc Fontbaustier** qualifiera le projet TNT (la Télévision Numérique Terrestre en Guinée) de « *saut technique et démocratique pour un accès plus grand à l'information et aux contenus sur des supports de Haute Définition* ». Le Diplomate français se félicitera également de la concrétisation de ce projet sanitaire, « *un modèle de co-construction au bénéfice de Guinéens* », réaffirmant, tout l'**engagement de la France** à accompagner la Guinée et les Guinéens sur les chantiers du développement.

Après le rituel des discours, le **Ministre de l'Economie et des Finances** et l'**Ambassadeur de France en Guinée et en Sierra Leone** vont signer les accords au nom des deux Gouvernements. Deux accords pour la mise en œuvre de deux (2) projets qui vont contribuer à changer profondément la vie des Guinéens, les mois et années à venir.

Net Afrique



qu'il s'agit de : « *deux prêts directs du Trésor français de 25 millions d'euro et 35 millions d'euro qui correspondent respectivement au financement du déploiement de la TNT, dont le coût total est de 66*

devrait permettre aux populations des régions de Kindia et de Labé d'accéder aux meilleurs services de santé à travers deux nouveaux Hôpitaux Evolutifs, Modulaires Industrialisés et Durables de 200 lits chacun. Le

Saisissant l'opportunité, **Mme la Ministre de l'Information et de la Communication** se félicitera de cet appui qui vient conforter la vision dynamique pour changer l'image du pays. **Mme Aminata Kaba** saluera une grande avancée pour

CRIMINALITÉ

Découverte macabre à Kindia

Le jeudi 2 février 2023, selon Mediaguinee, une jeune dame du nom M'mah Soumah, a été retrouvée morte au quartier Tafory Almama, dans la commune urbaine de Kindia. Le vendredi 3 février, un suspect a été appréhendé par la gendarmerie départementale suite aux témoignages de l'une des amies de la victime.



D'après le site d'informations, le jeune arrêté par la gendarmerie s'appelle N'Fa Oussou alias Kartel. M'mah Camara a témoigné que ce dernier serait le copain de la victime du nom de M'mah

Soumah qui serait même enceinte.

« C'est son copain, il s'appelle Kartel. Il est venu chez moi hier après l'acte mais en le voyant on sent que c'est quelqu'un qui vient de sortir d'une bagarre. Il y avait les traces de dents sur sa bouche comme quelqu'un qui a été mordu, je lui ai demandé où est mon amie il n'a rien dit. Le matin j'ai appris qu'ils ont retrouvé un corps sans vie à Tafory, c'est ainsi on s'est rendu à l'hôpital pour identifier le corps, c'était mon amie j'ai vu les mêmes traces que j'avais vu sur Kartel. J'ai compris que c'est lui, j'ai informé tous ses amis et mes

connaissances, ce matin on l'a arrêté dans un bar », a-t-elle déclaré.

Le nommé N'Fa Oussou alias Kartel a par la suite été conduit à la gendarmerie départementale de Kindia, après avoir échappé de justesse à une vindicte populaire de la part des citoyens mécontents de la mort de M'mah Soumah, retrouvée auprès d'une source d'eau appelée Doko. Comme on le voit, la criminalité sous ses différentes formes prend de l'ampleur dans les villes et les villages du pays. Une situation qui devrait interpeller les autorités à tous les niveaux.

Mamadou Saïdou

SIGUIRI

Une détenue tombe enceinte dans la prison civile

Lors de sa tournée à l'intérieur du pays, le ministre de la Justice et des Droits de l'homme a touché du doigt les réalités des structures relevant de son département. A Siguiri, Alphonse Charles Wright et sa délégation ont été surpris d'apprendre ainsi qu'un détenu a enceinté une détenue dans la prison civile de la ville.

Les conditions de vie et de détention dans les prisons guinéennes continuent d'être dénoncées par les organisations de défense des droits de l'homme. Une situation qui devrait pourtant attirer l'attention des autorités du pays. Et c'est dans ce cadre précis que le ministre de la Justice et des Droits de l'homme vient d'effectuer une tournée en Guinée forestière et en Haute Guinée pour toucher du doigt les réalités des structures relevant de son département. A Siguiri, Alphonse Charles Wright et sa délégation ont été surpris d'apprendre qu'un détenu a enceinté une détenue dans la prison civile de la ville.

Devant le Garde des Sceaux, plusieurs détenus ont confié que leurs familles ont payé entre 3.000.000 francs guinéens, 1.055.000 ou 300.000 francs guinéens en échange d'un bain de soleil. Selon Mediaguinee, il a été constaté également que le nombre des détenus déclarés par le régisseur ne reflète pas la réalité.

« Les hommes et les femmes détenus entretiennent des relations ici, une est déjà tombée enceinte ici, elle a perdu son enfant ici. Est-ce que vous pouvez me dire qu'il y a un chef ici, au lieu de dire aux gens de dormir ici. Voici comment ils transforment ici. Ils sont pour le luxe ici.



Celui qui a fait ça et lui et le régisseur vont être poursuivis pour viol et complicité de viol. Encore une infraction sur leurs têtes ici. Les femmes sont privées, elles ne donnent jamais leur consentement parce qu'elles sont

détenues, tu les entretiens comme tu veux, elle est là, la chambre est là. Vous avez vu à Kérouané, il [le Gardien Chef ndr] a causé des dégâts, j'ai dit de le poursuivre. Cet homme qui vient de débarquer ici continue des dégâts », a

déploré le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme. Avant d'instruire au procureur de la république de poursuivre le régisseur et le gardien-chef sur la base de la flagrante.

Mamadou Saïdou

*Lire L'Aigle Infos,
c'est lire la vérité
et la vertu*

JOURNÉE D'ASSAINISSEMENT À MATOTO

Le ministre Morissanda Kouyaté aux côtés du maire Mamadouba Tos Camara

Dans la commune de Matoto, les opérations d'assainissement du samedi 4 février 2023, ont connu la participation du ministre des Affaires étrangères, de l'intégration africaine et des Guinéens établis à l'étranger, Dr Morissanda Kouyaté. Le chef de la diplomatie guinéenne était aux côtés du maire Mamadouba Tos Camara.

Comme on le sait, il y a quelques mois, le gouvernement de transition, à travers le ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, a décidé de faire du premier samedi de chaque mois la journée citoyenne d'assainissement de nos quartiers.

Le samedi 4 février 2023, dans la commune de Matoto, les opérations d'assainissement ont connu la participation du ministre des Affaires étrangères, de l'intégration africaine et des Guinéens établis à l'étranger, Dr Morissanda Kouyaté, aux côtés du maire Mamadouba Tos Camara. C'était précisément dans la zone de Yimbaya-Tannerie, secteur 3.

« Nous sommes dans le secteur 3 de Matoto, pour non seulement dégager les tas d'immondices qui existent mais aussi récupérer des domaines. Comme vous le voyez, la machine est en train de démolir un domaine que nous avons récupéré, qui



appartient à l'Etat et servait de décharge depuis plusieurs années pour les riverains. Donc après le dégagement, on a essayé de réquisitionner la partie pour désormais engager le titre foncier de ce domaine. Déjà les démarches seront engagées pour que dès la semaine suivante le service technique de l'Habitat vienne faire ce qui est à faire pour désormais mettre ce domaine dans le portefeuille de la

commune », a déclaré le maire Mamadouba Tos Camara.

Prenant la parole à cette occasion, le représentant de l'ANASP, Souleymane Traoré, a invité les ménages à s'abonner aux PME de collecte d'ordures. « La P.M.E qui est en charge de la zone doit non seulement s'impliquer sur le terrain, mais aussi profiter pour faire abonner des gens dans la zone. Je dirai aux riverains que les

ordures qui sont là ne sont pas une bonne cohabitation pour des gens qui veulent vivre dans un environnement sain. Donc, ils doivent s'impliquer à travers d'abord l'enlèvement des ordures, mais aussi à travers leurs abonnements pour ne pas que le point noir là retourne encore », a-t-il conseillé. Pour sa part, le chef de la diplomatie guinéenne a fait passer un message au nom du président de la

transition, le colonel Mamadi Doumbouya. « C'est une vision du chef de l'État, à savoir la propreté des villes et des villages de notre pays. Sans la propreté il n'y a pas de santé et sans la santé il n'y a pas de développement. Donc, je voudrais profiter de ma visite et de ma participation à cette journée d'assainissement, pour féliciter les autorités de la commune de Matoto et particulièrement le maire Mamadouba Tos Camara pour leur participation active, pour leur compréhension et leur implication dans la vision du CNRD et du chef de l'État. Je suis particulièrement heureux d'y participer et comme vous le voyez l'ambition du président de la transition, c'est d'offrir à la Guinée un pays sain, un pays propre, un pays uni et prospère », a confié le ministre des Affaires étrangères, de l'intégration africaine et des Guinéens établis à l'étranger, Dr Morissanda Kouyaté.

Kéfina Diakité

PRIÈRE EN MANINKA

Nanfo Ismaël Diaby de Kankan droit dans ses bottes

Le prédicateur islamique en langue N'Ko, Nanfo Ismaël Diaby, entend se défendre face aux attaques dont il fait l'objet ces derniers temps. Le jeudi 02 février, il s'est confié à la presse à Kankan.

« Nous avons tous vu que notre ministre de la Justice est à Kankan et il est parti saluer le grand imam. Là-bas, il lui a été rapporté que leurs préoccupations c'est bien nous qui faisons la prière dans nos langues mais aussi l'arrivée de Tiken Jah Fakoly qui a dit qu'il viendra prier avec nous ici. En plus de cela, on lui (ministre) a dit que nous avons été à Norassoba et que nous avons semé de la pagaille là-bas. Ils lui ont dit d'interdire notre prière, mais le ministre de la

Justice leur a montré ce que c'est que la loi dans ce sens. Comme chacun est libre dans l'exercice de sa foi religieuse en Guinée, le ministre leur a fait savoir que si nous prions dans nos langues que cela n'engage que nous, que cela reste entre Dieu et nous. Mais que cette foi religieuse que nous avons ne soit pas source de violences et de conflits dans la communauté. Le ministre a aussi indiqué que cette loi ne se limite pas seulement à nous qui prions dans

notre langue, mais qu'elle est aussi valable pour toute autre personne », a soutenu Nanfo Ismaël Diaby. Réagissant aux propos du premier imam de Kankan, il dit ceci : « On a vu que le grand imam a affirmé que si nous étions à la Mecque, que notre acte, nous qui prions dans nos langues allaient être exécutés... » Il faut dire que cette affaire Nanfo est loin de connaître son épilogue.

Mamadou Saidou



DESSERTES EN EAU

Le constat fait par le DG de la SEG à Siguiri

La mission du Directeur Général de la SEG, Aboubacar Camara, qui était le 31 janvier 2023 dernier à Siguiri, a-t-on appris Selon le Service communication de la Société.

Le DG et sa délégation ont dressé le constat suivant: le soutien des autorités administratives, religieuses et coutumières quant aux réformes engagées dans le secteur de l'eau de manière globale et plus particulièrement à Siguiri, la relance effective de la production à 100%, la construction de nouveaux sites de production en vue d'augmenter la capacité de la production (nouveaux forages industriels), le niveau d'avancement des travaux de réalisation du grand projet d'adduction d'eau qui est à 53%. C'est suite à ce diagnostic fiable posé par l'équipe de la mission que des actions fortes ont été annoncées



par le premier responsable de la Société des Eaux de Guinée, chef de mission. « Parmi les actions fortes et immédiates, on peut citer entre autre: 1-la mise

à disposition de moyens de transport aux agents de zone, 2-la mise en place d'une équipe de contrôleurs et superviseurs pour normaliser le réseau et

mettre à jour le fichier client, 3-la mise à disposition des compteurs clients, 4- l'évaluation des travaux de construction de la station de production d'eau Grand

Siguiri avec l'Entreprise et l'ingénieur conseil TERRABO », a déclaré le DG de la SEG, Aboubacar Camara.

Plus loin, suite aux différents constats faits par lui et son équipe, de nombreuses recommandations ont été faites qui sont: le renforcement de la desserte en eau à travers la production continue, normaliser le réseau avec la réparation des fuites, régulariser les clandestins et sensibiliser les ménages pour le paiement régulier des factures, selon le Service communication de la SEG.

Mamadou Saidou

AFFAIRE NANFO ISMAËL DIABY

Quand le ministre de la Justice suscite la colère des imams de Kankan

Le jeudi 02 février, lors d'une réunion, les imams de Kankan ont cru devoir réagir aux propos tenus par Alphonse Charles Wright sur le cas Nanfo Ismaël Diaby. Ils ont clairement demandé au ministre de la Justice et des Droits de l'homme de rester en dehors de tout ce qui concerne la religion.



Alphonse Charles Wright, le ministre de la Justice et des Droits de l'homme, a mis à profit sa tournée en Haute Guinée pour apporter ce que l'on serait tenté de prendre comme un soutien à Nanfo Ismaël Diaby. Pour le Garde des Sceaux, l'homme qui prie et fait prier en Maninka a bel et bien le

droit de prier dans la langue de son choix. Comme il fallait s'y attendre, cette sortie de l'ancien procureur général près la cour d'appel de Conakry a fait réagir du côté de Kankan. Lors d'une réunion qui s'est tenue le jeudi 02 février, les imams de cette ville religieuse ont dit tout le mal qu'ils pensent des propos tenus par le

ministre Alphonse Charles Wright sur le cas Nanfo Diaby et lui ont simplement demandé de rester en dehors de tout ce qui concerne la religion.

« Nous l'avons écouté et nous avons senti dans ses propos un certain soutien à l'endroit de Nanfo Ismaël Diaby alors même qu'une décision de la Cour

suprême interdit à ce dernier de s'adonner aux actions allant dans le cadre de la vulgarisation de l'islam. En public. Il a exagéré, il est allé très loin. Quelqu'un qui souhaite la paix et la concorde sociale, ne peut pas se permettre de soutenir un individu contre tout le monde », a fait savoir Sidibé Djiba, au nom des imams de Kankan.

« Nous ne nous attendions pas à cette sortie de la part du ministre de la Justice. Il n'y a jamais de contact ni de communication entre lui et moi ou qui que ce soit dans mon entourage. Je ne savais même pas qu'il s'intéressait particulièrement à notre situation. La Cour suprême ne m'a jamais interdit de prier dans ma langue. Elle m'a plutôt interdit de faire du trouble à l'ordre public. Et ils m'ont même fait savoir que je ne suis pas le seul

concerné par cette restriction, même les imams, les prêtres ou les leaders d'opinion politique sont tous concernés par ça. Et je crois que le ministre n'a rien inventé. Il n'a fait pratiquement que revenir sur ce qui nous a été dit à la Cour suprême. D'ailleurs depuis qu'elle a été prise, je n'ai jamais enfreint la décision de la cour suprême. Nous prions chez nous, pas chez quelqu'un, on n'oblige personne à venir, les gens viennent d'eux-mêmes pour prier avec nous et eux ils viennent s'attaquer à nous jusque chez nous. Qui fait du trouble à l'ordre public? Je ne crois pas que ce soit nous. Nous resterons toujours respectueux de la loi », a réagi le prédicateur Nanfo Ismaël Diaby.

Kéfina Diakité

CULTURE, TOURISME ET ARTISANAT

Le président de la transition nomme les inspecteurs régionaux

Les inspecteurs régionaux au compte du ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat ont été nommés le jeudi 2 février 2023 par le président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya. C'était à travers un décret lu à la télévision nationale.



1-Inspecteur régional de la culture du tourisme et de l'artisanat de Conakry : Ibrahima Touré précédemment inspecteur régional adjoint du tourisme

de l'hôtellerie et de l'artisanat de Conakry;

2-Inspectrice régionale de la culture du tourisme et de l'artisanat de Boké : Mme Djenabou

Diallo, précédemment en service à la direction préfectorale de la culture du tourisme de l'artisanat de Coyah;

3- Inspecteur régional

de la Culture du tourisme et de l'artisanat de Kindia: Lansana Sylla administrateur civil;

4- Inspectrice régionale de la culture du tourisme et de l'artisanat de Mamou: Kadiatou Nestor Keïta précédemment en service à la direction préfectorale de la culture du tourisme et de l'artisanat de Kindia;

5- Inspectrice régionale de la culture du tourisme et de l'artisanat de Labé: Koko Béatrice Guemou, précédemment inspectrice général adjointe du tourisme de l'hôtellerie et de l'artisanat de Mamou;

6- Inspectrice régionale de la culture du tourisme

et de l'artisanat de Faranah: Kadiatou Touré précédemment en service à la direction préfectorale de la culture du tourisme et de l'artisanat de Boffa;

7- Inspecteur régional de la culture, du tourisme et de l'artisanat de Kankan: Fodé Moussa Kourouma précédemment inspecteur régional du tourisme de l'hôtellerie de l'artisanat de Kankan;

8- Inspecteur régional de la Culture, du Tourisme et de l'artisanat de N'Zérékoré: Jean Jacques Lohalamou enseignants chercheurs.

Mamadou Saidou

MAMOU

Charles Wright demande au premier imam de Timbo de prier pour le pays

Le ministre de Justice et des Droits de l'Homme, Alphonse Charles Wright, en provenance de la Haute Guinée pour Conakry a fait escale à Timbo le vendredi 3 février 2023. Une occasion qu'il a mise à profit, selon Mediaguinee, pour demander au premier imam de la localité pour prier pour tous les fils de la Guinée.

« Pour moi Chrétiens ou Musulmans, nous sommes guinéens, c'est une recommandation pour tout musulman. Tu as ta religion, l'autre aussi a sa religion. Tout ce que nous faisons dans cette vie c'est pour un temps. La paix, l'unité nationale, la justice c'est ce que nous voulons pour notre pays. Je vais vous demander de prier pour la Guinée, je vais vous demander de prier pour le président de la transition,

prier pour tous les membres du gouvernement, parce que celui qui est devant toi il faut prier pour lui parce s'il part tout droit, tu le suivras tout droit, s'il passe à côté tu le suivras. Il faut prier pour lui et prier pour la Guinée, prier pour tous les membres du gouvernement pour que cette transition se passe dans de très bonnes conditions », a fait savoir Alphonse Charles Wright devant l'imam de Timbo.



Le Diable vous fait craindre l'indigence et vous commande des actions honteuses; tandis qu'Allah vous promet pardon et faveur venant de Lui. [...]

« Vous entendez beaucoup de choses venant de Conakry. Ce que je vais vous demander, continuez à prôner la paix et l'unité nationale, à prier pour

toutes les filles et fils de la Guinée. Dieu demandera à chacun cette responsabilité morale (...) En Guinée, Dieu a voulu qu'on soit des guinéens, vous avez les

Peulhs, les Soussous, les Malinkés, les Forestiers... Mais on les appelle tous les Guinéens... », a-t-il ajouté.

Mamadou Saidou

MAMOU

Un sexagénaire accusé d'avoir abusé sexuellement d'une de 15 ans

Le mercredi 1^{er} février 2023, dans la commune urbaine de Mamou, plus précisément au quartier Petel, un homme âgé de 67 ans a été accusé d'avoir abusé sexuellement d'une fille de plus de 15 ans, selon le site Mediaguinee.



Les cas de viols ne se comptent plus dans les villes et villages de la Guinée du colonel Mamadi Doumbouya. Presque chaque jour que Dieu fait, l'on enregistre des agressions sexuelles dont

les mineures sont victimes. Le mercredi 1^{er} février 2023, dans la commune urbaine de Mamou, plus précisément au quartier Petel, c'est un homme âgé de 67 ans qui a été accusé d'avoir abusé sexuellement d'une fille de plus de 15 ans,

selon le site Mediaguinee. Le sexagénaire aurait été appréhendé par la mère de la fille. Cette dernière qui a laissé sa fille à la maison aux environs de 16h, est revenue sans trouver sa fille à la maison.

C'est ainsi qu'elle a appelé son enfant mais cette dernière n'a pas répondu. Après de multiples appels sans succès, cette maman trouvera les chaussures de sa fille devant la porte d'un voisin.

Elle a attendu que la fille sorte pour demander pourquoi elle ne répondait pas. La fille a confié que c'est le vieux Alpha Oumar Doumbouya qui l'aurait empêchée de répondre, rapporte Mediaguinee, le média auquel la mère de la fille s'est confiée en ces termes : « Je l'ai laissée à la maison aux environs de 16h. Quand je suis revenue, j'ai cherché partout je ne l'ai pas vue. J'ai trouvé ses chaussures à la devanture de la chambre du vieux. Entre-temps, je suis rentrée dans la chambre.

J'ai appelé ma fille mais là où elle était c'était fermé. Je n'ai pas étudié mais j'ai compris que ma fille ne peut pas enlever les chaussures et partir. Comme j'ai vu les chaussures et j'ai appelée, personne n'a répondu, je me suis arrêtée à la porte calmement. Après un moment, ils sont sortis de la maison. À la porte, ils ont dit que leurs chaussures sont perdues. Ils se sont retournés pour ouvrir la deuxième porte. Le vieux a fait sortir la fille par la porte de derrière. J'ai demandé à ma fille où elle était? Elle m'a répondu que le vieux avait fermé la porte derrière elle et celui-ci lui a interdit de me répondre. Elle m'a aussi dit que le vieux avait enlevé ses habits et était sur elle ».

Kèfina Diakité

CHAN 2023

Le Sénégal brise le rêve algérien et remporte son premier trophée

Au bout du suspense, l'équipe de football locale du Sénégal a remporté son premier Championnat d'Afrique des Nations en s'imposant samedi 4 février devant l'Algérie (0-0, tab : 5-4). L'embellie du football sénégalais, vainqueur de sa première CAN, il y a un an, se poursuit.

Le football sénégalais débute l'année 2023 comme il avait commencé celle de 2022. À deux jours de la célébration du premier anniversaire de la première victoire à la CAN, les Lions locaux ont ramené d'Algérie un trophée pour rendre la fête encore plus belle. Les hommes de Pape Thiaw ont fait (presque) comme ceux d'Aliou Cissé en remportant, le premier CHAN de l'histoire du foot sénégalais.

Spectacle décevant

Ce match ne laissera pas un grand souvenir au niveau du spectacle, tant il a été fermé et avare en occasions de buts. Pouvait-il en être autrement quand

les deux meilleures défenses du CHAN se font face – un seul but encaissé pour le Sénégal et aucun pour l'Algérie. Il a fallu attendre ainsi plus d'une heure pour voir la première frappe cadrée du match par l'intermédiaire de Pape Diallo (64e). Dans une ambiance lourde, pas même allégée par les 40 000 spectateurs du stade de Baraki, l'Algérie et le Sénégal ont eu du mal à enflammer cette finale que beaucoup voyaient plus spectaculaire après leur beau parcours pour arriver à ce stade.

Un match tendu, des duels rugueux, des actions débridées, des occasions très mal négociées, peu de

prise de risque, la liste est longue, mais nul doute que les Sénégalais ne retiendront que ce trophée remporté au bout de la nuit après 120 minutes cadencées.

Malheureux Aïmen Mahious...

La séance de penalty a eu le don de mettre du suspense là où le match en a manqué terriblement. Le premier tournant : le penalty d'Akram Djahnit arrêté par Ibrahima Sy puis retiré, car le gardien des Lions n'avait pas, au moins, un pied sur sa ligne. Le joueur algérien ne rate pas cette deuxième chance et marque. Les joueurs suivants gagnent tous leur duel, jusqu'au quatrième tireur sénégalais,

Cheikhou Oumar Ndiaye. Le capitaine des Lions trouve la barre transversale sur son chemin. L'Algérie passe devant et tout le monde pense cet avantage définitif. Car le 5e et dernier tireur n'est autre qu'Aïmen Mahious, meilleur buteur du CHAN avec cinq réalisations, dont deux sur... penalty. Mais l'attaquant de l'USM Alger ne convertit pas sa tentative mollement tirée. Le Sénégal revient de loin, Ousmane Diouf inscrit le 5e penalty des Lions, et c'est Ahmed Kendouci qui voit sa frappe trouver la barre transversale et offrir au Sénégal le trophée que 44 millions d'Algériens attendaient.

Après une année 2022, marquée par l'élimination au premier tour de la CAN et la Coupe du monde manquée à la dernière seconde, le foot algérien va devoir encore digérer une nouvelle déception. Le Sénégal, lui, reste sur son nuage et n'est pas près de redescendre sur terre...

RFI

« **Le secret du changement consiste à concentrer son énergie pour créer du nouveau, et non pas pour se battre contre l'ancien.** »
Dan Millman

COUR DES COMPTES

Présentation de vœux de nouvel an et actes de reconnaissances aux retraités

Le lundi 30 janvier 2023, une cérémonie de présentation de vœux de nouvel an s'est déroulée à la cour des comptes. C'était la sous présidence du premier président de cette institution Saa Joseph Kadouno qui avait à ses côtés tous ses proches collaborateurs. Bilan de l'année 2022, les perspectives et autres remises de satisfécits aux cadres admis à faire valoir leurs droits à la retraite ont ponctué la rencontre.



Sékou Amadou Fofana, le Secrétaire général par intérim a, au nom du personnel de la Cour des Comptes, formulé les vœux de nouvel an au Premier président de la Cour des comptes, Saa Joseph Kadouno ainsi qu'à tous les membres de l'institution.

Aux dires de Saa Joseph Kadouno, la Cour des Comptes a obtenu d'élogieux résultats depuis le 5 septembre 2021. Ceci, dira-t-il, grâce aux mesures prises et le dynamisme engagé par le Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) avec à sa tête le colonel Mamadi Doumbouya. En témoignent selon l'orateur, les kyrielles de

budgetaires engagées au niveau de la chambre compétente de la Cour des comptes.

Sur la même lancée et comme pour étayer les propos du précédent orateur, le Commissaire Général du Gouvernement, Mamadou Saliou Diallo s'est, au cours de son intervention, focalisé surtout sur les activités accomplies par son institution notamment dans la lutte contre la corruption et la moralisation de la gestion des deniers publics.

« Depuis la nomination de l'équipe dirigeante actuelle de la Cour par décret du Président de la République, le colonel Mamadi Doumbouya, Chef de l'Etat et Président du CNRD,

l'écosystème juridictionnel guinéen. Ce dynamisme a été rendu possible par l'avènement au pouvoir du CNRD, au petit matin du 05 septembre 2021, qui, à travers sa doctrine de lutte farouche contre les détournements des deniers publics, a permis à notre juridiction de remplir plus sagement sa mission de sauvegarde du patrimoine public et de lutter contre la corruption. Je veux que par une surveillance active l'infidélité soit réprimée et l'emploi légal des fonds publics garanti. C'est ainsi que désormais les fautes de gestion commises par les ordonnateurs à tous niveaux sont effectivement réprimées par la Cour des comptes conformément à l'article 67 de la loi organique 046 du 18 janvier 2013 fixant les cas d'ouverture de la faute de gestion. Cette disposition institue la discipline budgétaire et financière qui est jugée par la 5ème chambre de la Cour des comptes.

La chambre de discipline budgétaire et financière est une juridiction administrative spécialisée de nature répressive qui sanctionne les fautes de gestion, qui sont des atteintes aux règles régissant les finances publiques commises par les ordonnateurs, au sens large.

En réalité, la faute de gestion au sens de l'article 67 de la loi 46 peut être relevée aussi bien à l'encontre des gestionnaires publics de tous ordres

dans le champ des justiciables de la Cour des comptes (associations, autorités administratives indépendantes)

À date, plusieurs procédures concernant des anciens responsables d'organismes publics sont poursuivies (ONFPP, ONT, UGANC, ASCAD, CU Dubréka, IRAG...) par notre parquet devant la chambre de

devant le juge pénal. Cet élan de rigueur dans l'exigence de respect de l'ordre public financier va se poursuivre, sans désespérer, au cours de l'exécution de notre programmation annuelle des travaux de cette année 2023», a indiqué le Commissaire Général du Gouvernement.

Dans son intervention, le président de la Cour des comptes, Saa Joseph Kadouno,



discipline budgétaire pour diverses fautes de gestion commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Notre parquet a également déféré au parquet général de la Cour d'appel de Conakry, les anciens gestionnaires de l'ONFPP et l'IRAG pour divers faits infractionnels à la loi pénale.

Dans le même élan de lutte contre les détournements de deniers, notre parquet a également saisi la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF), des demandes de poursuites pénales contre des anciens gestionnaires de l'ASCAD et de l'Office national du tourisme (ONT).

En effet, l'article 68 de la loi organique 046 sur la Cour des comptes pose que la poursuite en discipline budgétaire et financière ne fait obstacle à des poursuites simultanées

a avant tout rappelé le rôle de l'institution qui n'est autre que "l'amélioration de la gouvernance économique et financière du pays". « Il est bien naturel que je saisisse cette occasion pour dire tout le bien que nous pensons de nos collègues ayant été admis à faire valoir leurs droits à la retraite... »

Le président de la Cour des Comptes a enfin interpellé tous ses collaborateurs autour d'un idéal commun: « Associations-nous tous dans une fervente prière, conjuguons tous nos efforts pour que la République de Guinée, par notre institution, la Cour des comptes et les autres corps de contrôle d'Etat opte pour l'éradication de la corruption, la mauvaise gouvernance et le détournement des fonds publics ». Soit !

Amadou M. Diallo



dossiers déferés à la CRIEF, à la Cour d'Appel de Conakry et autres procédures disciplinaires financières et

le 21 avril 2022, aucun effort n'a été ménagé pour redonner à la Cour des comptes la place qui est la sienne dans

(ministres, maire, directeurs généraux, etc) mais également contre les comptables publics et autres gestionnaires inclus